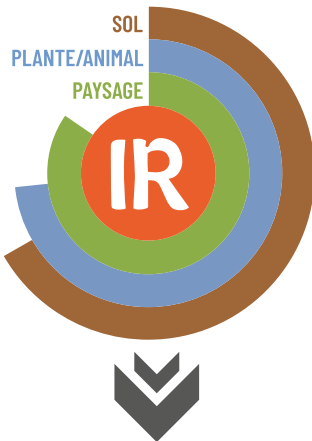


L'Indice de Régénération : le référentiel agroécologique pour mesurer, piloter et financer la transition, validé par la science



260 000 hectares couverts
4500 IR réalisés
42 filières contractualisées
4 ateliers de production couverts
2 dispositifs publics
1 dispositif bancaire

La méthodologie de l'Indice de Régénération (IR), développée par Pour une Agriculture du Vivant et son Conseil scientifique, a été validée le 15 décembre 2025 par une publication scientifique dans la revue internationale à comité de lecture *Sustainable Futures*.

Cette validation confirme la robustesse scientifique et l'intérêt agronomique d'un outil déjà déployé sur le terrain pour mesurer, piloter et valoriser les trajectoires de transition agroécologique. Elle renforce sa crédibilité auprès des acteurs des filières, des pouvoirs publics et des financeurs, et sécurise son usage dans des dispositifs opérationnels de financement et d'accompagnement, notamment au sein de coalitions territoriales comme [COVALO Hauts-de-France](#).

UNE PUBLICATION INTERNATIONALE QUI CONFIRME LA ROBUSTESSE ET L'INTÉRÊT AGRONOMIQUE DE L'IR

La reconnaissance scientifique de l'Indice de Régénération s'inscrit dans une démarche méthodologique exigeante. *Sustainable Futures*, revue scientifique internationale consacrée aux transitions écologiques, économiques et sociales, publie des recherches interdisciplinaires évaluées par les pairs selon un processus rigoureux et indépendant, assuré par un comité de lecture composé de chercheurs et d'experts internationaux.

La publication de cette étude **démontre la pertinence et la solidité de la méthode de construction de l'IR**, depuis le choix d'indicateurs fondés sur les connaissances scientifiques les plus récentes, jusqu'à la définition des seuils et des pondérations. Elle consolide la crédibilité scientifique du dispositif et confirme l'intérêt des deux principes fondateurs qui le distinguent des autres référentiels :

1. **Une co-construction unique entre scientifiques, techniciens et agriculteurs**, garantissant un outil réaliste, opérationnel et ancré dans les pratiques de terrain.
2. **Un principe d'amélioration continue**, permettant de mettre à jour l'outil au rythme de l'évolution des connaissances agroécologiques et des retours issus du terrain.

UN INTÉRÊT SYSTÉMIQUE ET COMPLÉMENTAIRE AUX LABELS EXISTANTS

La publication démontre que l'IR propose une **évaluation systémique des pratiques agricoles, indispensable pour guider les trajectoires de transition**. En fournissant un **cadre d'évaluation objectif, complet et solidement ancré dans l'agronomie**, l'IR s'utilise facilement en complément des labels et certifications existants, comme HVE ou AB.

L'étude met en évidence que cette approche permet d'identifier des marges de progrès agronomiques que ces dispositifs ne couvrent pas et d'éclairer les leviers les plus efficaces pour transformer durablement les systèmes de production.

CONTACTS PRESSE

Gaëlle WANG & Alexia ROUX
JBK AGRICOMM
04 78 36 38 10 / 06 89 30 44 04
rp@jbk-corporation.fr

David DIANE / PADV

Dir. communication & aff. publiques
06 13 81 27 31
david.diane@agricultureduvivant.org

Pour consulter la publication, [cliquez ici](#) !



L'IR sur le terrain. Journée chez Laurent Hays.

L'INDICE DE RÉGÉNÉRATION : UN OUTIL DE FINANCEMENT PUBLIC/PRIVÉ

Fondé sur des indicateurs systémiques couvrant le sol, la plante/l'animal et le paysage, l'Indice de Régénération permet d'aligner les enjeux des exploitations agricoles, des filières économiques et des territoires. En objectivant les performances agroécologiques, l'IR établit un **cadre de référence partagé** reliant la recherche de résilience des agriculteurs et des filières aux attentes environnementales, économiques et sociales des pouvoirs publics.

C'est ce **cadre commun qui rend sa reconnaissance scientifique déterminante**. En s'appuyant sur des indicateurs robustes, traçables et comparables, il sécurise les dispositifs économiques de transition : les mécanismes de financement reposent sur des résultats objectivés et non pas sur des déclarations de moyens, limitant les risques de greenwashing ou d'arbitraire. Cette robustesse méthodologique renforce la **confiance des financeurs publics et privés** et rend possible l'engagement de financements pluriannuels fondés sur des impacts mesurables.

Sur le terrain, l'IR prend toute sa dimension collective : il permet un **usage partagé entre agriculteurs, filières, collectivités et financeurs**, en repartant des fondamentaux agronomiques et en donnant à tous une lecture commune des progrès agroécologiques. Il offre ainsi un **référentiel scientifique** permettant de comparer des situations initiales, de suivre des trajectoires de régénération du sol et de l'écosystème dans le temps et de piloter concrètement les décisions techniques, économiques et politiques.

L'IR introduit enfin une **distinction structurante dans les modèles économiques de la transition** : les acteurs privés peuvent financer les moyens nécessaires à l'évolution des pratiques (accompagnement technique, investissements, changement de système), tandis que les acteurs publics disposent d'un outil pour **rémunérer les résultats environnementaux mesurés**.

En rendant ces résultats mesurables, comparables et partageables, la science ne se limite plus à décrire la transition : elle permet de l'organiser, de la financer et de la déployer à grande échelle.

LA RECONNAISSANCE PUBLIQUE SUR LE TERRAIN

L'Indice de Régénération a été officiellement reconnu par la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCEA) ou, encore, par les DRAAF des Hauts-de-France et de Normandie pour l'animation de cinq collectifs GIEE, représentant près d'une centaine d'exploitations engagées.

En parallèle, les conclusions convergentes de l'étude INRAE-Ifrermer (2025) et des méta-analyses internationales (Nature, 2024) confirment la pertinence et la solidité scientifique du cadre retenu pour l'Indice de Régénération qui mesure et suit l'ensemble des pratiques agricoles dont l'impact positif sur la biodiversité est démontré scientifiquement.

Dans un rapport rendu public en décembre 2025 sur les outils financiers pour la transition agroécologique, le service d'inspection du ministère de l'Agriculture (CGAER) recommande de s'appuyer sur des référentiels tel que l'Indice de Régénération pour financer les trajectoires de progrès des fermes. L'idée : permettre aux agriculteurs de choisir librement les pratiques à adopter tout en améliorant leur score à l'IR.

CONTACTS PRESSE

Gaëlle WANG & Alexia ROUX

JBK AGRICOMM

04 78 36 38 10 / 06 89 30 44 04

rp@jbk-corporation.fr

David DIANE / PADV

Dir. communication & aff. publiques

06 13 81 27 31

david.diane@agricultureduvivant.org

POUR



La validation scientifique indépendante attendue confirme la robustesse de L'Indice de Régénération et ouvre la voie à son intégration dans des dispositifs fondés sur des résultats objectifs.

Léa Lugassy

PhD, Directrice scientifique & technique

L'INDICE DE RÉGÉNÉRATION : FAIRE CONVERGER LES ENJEUX

L'Indice de Régénération (IR) se positionne comme un langage commun réunissant agriculteurs, filières, acteurs publics et financeurs, facilitant l'engagement de toute la chaîne de valeur. Il permet aux exploitations de mesurer et piloter leurs progrès agroécologiques, aux filières de financer les surcoûts et investissements liés aux nouvelles pratiques, aux pouvoirs publics de rémunérer les services écosystémiques, et aux acteurs financiers de proposer des solutions bancaires et assurantielles adaptées.

UN CADRE EUROPÉEN ORIENTÉ VERS LA SANTÉ DES SOLS ET LES RÉSULTATS

L'approche de l'IR favorise un modèle de financement cohérent, lisible et répliquable à l'échelle territoriale, nationale et européenne, capable de soutenir la transition agroécologique. Pour structurer les efforts à l'échelle européenne, la **Soil Monitoring Law** établit un cadre commun visant à suivre et améliorer la santé des sols, avec l'objectif ambitieux d'atteindre des sols en bonne santé d'ici 2050. La directive impose aux États membres de surveiller l'état des sols et d'accompagner activement les agriculteurs dans leurs démarches d'amélioration et de restauration. De son côté, le **Conseil économique, social et environnemental (CESE)** complète ce cadre en soulignant que l'agriculture régénératrice constitue un levier essentiel pour atteindre ces objectifs. Il recommande de privilégier des politiques fondées sur les résultats et souligne la nécessité d'indicateurs robustes pour suivre les progrès réels en matière de sols, de biodiversité et de pratiques agricoles.

L'IR COMME OUTIL DE TRADUCTION OPÉRATIONNELLE POUR RELIER OBJECTIFS POLITIQUES, FINANCEMENTS ET PRATIQUES DE TERRAIN

L'IR répond ainsi à une double exigence : il **identifie et valorise** de façon systémique les pratiques qui maintiennent ou restaurent la vie du sol, favorisent la biodiversité, améliorent la capacité des sols à stocker le carbone et filtrer l'eau, et fournissent des données fiables pour l'inventaire européen. Grâce à ses 12 indicateurs liés à la santé des sols, des plantes et du paysage (couverture et travail du sol, cycle du carbone, gestion phytosanitaire, diversité cultivée, ressources pour la biodiversité...), il **sécurise** progressivement des trajectoires de progrès adaptées à chaque exploitation.

L'IR relie les différents objectifs et traduit ainsi les ambitions européennes et les recommandations du CESE en indicateurs concrets, utilisables pour piloter politiques publiques, dispositifs de financement et mécanismes de rémunération basés sur la performance agroécologique.

UN CAS D'ÉTUDE SUR 90 FERMES

L'étude menée dans la publication scientifique sur 90 fermes de l'Ouest de la France confirme qu'une **transition agroécologique avancée s'accompagne d'une forte diminution de l'usage des insecticides et fongicides.**

Des résultats corroborés par les travaux scientifiques récents qui démontrent que la régénération des sols améliore durablement la santé des cultures et objectivés par l'Indice de Régénération qui permet de mesurer ces progrès.

CONTACTS PRESSE

Gaëlle WANG & Alexia ROUX

JBK AGRICOMM

04 78 36 38 10 / 06 89 30 44 04

rp@jbk-corporation.fr

David DIANE / PADV

Dir. communication & aff. publiques

06 13 81 27 31

david.diane@agricultureduvivant.org

POUR

UN USAGE PROBANT AVEC COVALO HAUTS-DE-FRANCE

COVALO Hauts-de-France est la **coalition territoriale pilote du projet COVALO**, réunissant agriculteurs, coopératives, entreprises agroalimentaires, acteurs publics et financiers pour faire de la transition agroécologique une réalité mesurable et financée dans une grande région agricole française.

Au cœur de cette démarche, **l'Indice de Régénération (IR) est utilisé comme outil partagé par tous les acteurs** pour mesurer les pratiques agroécologiques, piloter les trajectoires de transition à l'échelle des exploitations et déclencher des financements adaptés.

Dans ce cadre inédit, les **acteurs privés financent les surcoûts liés aux changements de pratiques** (100€/hectare minimum garanti) visant un objectif de durabilité (évolution des IR et réduction des émissions de carbone), **l'Agence de l'eau Artois-Picardie rémunère les services écosystémiques** rendus par les agriculteurs via le 1^{er} PSE Régénératif (jusqu'à 85€/hectare), et **l'offre "Transition+" du Crédit Agricole Nord-de-France** convertit les performances environnementales des exploitations en offres bancaire et assurantielle adaptées.

Par son déploiement dans les Hauts-de-France, l'IR prend sa place d'outil opérationnel permettant de déployer un **modèle de transition territorialisé robuste, reproductible et centré sur les preuves de terrain.**

UNE RECONNAISSANCE DÉCISIVE

Solidité de ses fondements, reconnaissance par la recherche internationale, légitimation du travail conjoint des techniciens et des agriculteurs... La publication de la méthodologie de l'Indice de Régénération dans *Sustainable Futures* apporte à **Pour une Agriculture du Vivant**, la validation scientifique indépendante attendue. Elle confirme la robustesse de l'outil et ouvre la voie à son intégration dans des dispositifs fondés sur des résultats objectifs.

Dans un contexte de renforcement des exigences européennes et nationales en matière de résultats environnementaux, **cette reconnaissance conforte le rôle de l'Indice de Régénération comme levier opérationnel pour structurer, financer et piloter la transition agroécologique à l'échelle des territoires, au service de l'intérêt général.**



Journée Technique PSE Régénératif autour de l'IR - 2025

CONTACTS PRESSE

Gaëlle WANG & Alexia ROUX
JBK AGRICOMM

04 78 36 38 10 / 06 89 30 44 04

rp@jbk-corporation.fr

David DIANE / PADV

Dir. communication & aff. publiques

06 13 81 27 31

david.diane@agricultureduvivant.org

POUR